

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 15 AOÛT 2022 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers

MARIE-CLAIRE TETREAULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIERES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

PIERRE TETRAULT MAIRE

RÈGLEMENT 561-4

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de lotissement 561 ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt revoit les dispositions administratives de ses règlements d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles réalités opérationnelles du service de l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les normes minimales de superficie et largeur de terrain pour certaines habitations jumelées projetées, dans la nouvelle zone R-44 créée en vertu du projet de règlement numéro 560-19;

ATTENDU QUE ces modifications sont nécessaires afin de minimiser les travaux d'infrastructures municipales pour ces nouvelles habitations ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par madame la conseillère Vicky Bombardier, à la séance ordinaire tenue le 06 juin 2022 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TETREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement portant le numéro 561-4 et intitulé « **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561-4** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 *Article annulé avant l'adoption du règlement*

Article 3 Ajouter, au Tableau 3 de l'article 4.16, à la suite de la deuxième ligne (à la fin du tableau), une nouvelle ligne afin d'ajouter de nouvelles normes de superficie et dimensions minimales des lots desservis pour toute habitation unifamiliale jumelée située dans les zones R-43 et R-44 identifiées au Plan de zonage numéro VALV-010-Z01 modifié par le règlement 560-19. Les normes ajoutées au tableau sont :

- **Usage** : Résidentiel;
- **Type de construction** : Habitation jumelée, Unifamiliale située dans les zones R-43 et R-44;
- **Superficie m²** : 270 / unité;
- **Largeur m** : 9;
- **Profondeur m** : 27;

La nouvelle ligne 3 du Tableau 3 se lit comme suit :

«

Usage	Type de construction	Superficie m ²	Largeur m	Profondeur ⁽¹⁾ m
[...]				
Résidentiel	Habitation jumelée, Unifamiliale située dans les zones R-43 et R-44	270 / unité	9	27
[...]				

»

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE 29^e JOUR DU MOIS DE
DE L'AN DEUX MIL VINGT DEUX.

Pierre Tétrault
Maire

M^e Lydia Laquerre
Greffière

AVIS DE MOTION: 06 juin 2022
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE: 15 août 2022
PUBLICATION LE: 26 septembre 2022
Site internet de la Ville
ENTRÉE EN VIGUEUR LE: 16 septembre 2022

CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ADOPTION ET DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que les procédures suivantes ont été effectuées en vertu du règlement **561-4 amendant le règlement de lotissement numéro 561**, soit :

Résolution adoptant le projet de règlement et décrétant la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement	06 juin 2022
Avis public de l'assemblée publique de consultation et de la tenue d'une consultation écrite sur le projet de règlement	07 juin 2022
Assemblée publique de consultation	27 juin 2022
Adoption du premier projet de règlement	06 juin 2022
Adoption du second projet de règlement	04 juillet 2022
Avis public de la possibilité de formuler des demandes écrites pour la tenue d'un registre (Règlement susceptible d'approbation référendaire)	05 juillet 2022
Avis de motion	06 juin 2022
Adoption du règlement	15 août 2022
Certificat de conformité de la MRC	16 septembre 2022
Avis public mentionnant l'entrée en vigueur du règlement	26 septembre 2022

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 561-4 intitulé : *amendant le règlement de lotissement numéro 561* au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 septembre 2022

Me Lydia Laquerre
Greffière